



Envoyé en préfecture le 14/02/2019

Reçu en préfecture le 14/02/2019

Affiché le 13/02/2019 SLO

ID : 050-200067205-20190214-DEL2019\_010-DE

## SEANCE DU 7 FÉVRIER 2019

Date d'envoi de la convocation : 01/02/2019

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 170

Nombre de votants : 192

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Madame Yvonne MARTIN**

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 7 Février** le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

**Etaient présents :**

ADE André, AMIOT Sylvie, VIDEGRAIN Arlette suppléant de AMIOT Guy, ANNE Philippe (jusqu'à son départ à 20h07), ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à son départ à 19h07), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, ANNE Jean-Pierre suppléant de CASTELEIN Christèle, CATHERINE Christian, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie suppléant de DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h48), FAUDEMERE Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (à partir de 18 h 48), FONTAINE Hervé, AUBERT Daniel suppléant de GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GOLSE Anne-Marie, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël (jusqu'à son départ à 19h39), JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h56), LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h48), LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LEMONNIER Thierry, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (à partir de 19 h 20), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT

**Délibération n° DEL2019\_010**

Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean (à partir de 18h48), LEPETIT Louissette, LERECULEY Daniel (à partir de 18h22), LETERRIER Richard, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h22), MABIRE Caroline, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à son départ à 19h30), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle (à partir de 18h22), MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, CLIN Jacques suppléant de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h48), SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas.

**Ont donné procurations :**

AMIOT André à HARDY René, ANNE Philippe à BRECZY Rolande (à partir de 20h07), BASTIAN Frédéric à CATHERINE Christian, BALDACCÌ Nathalie à BRIENS Eric (à partir de 19h07), BESUELLE Régine à HUBERT Christiane, BOURDON Cyril à MARGUERITTE David, BURNOUF Hervé à ROUXEL André, CATHERINE Arnaud à Philippe BAUDIN, CAUVIN Bernard à MARIVAUX Isabelle (à son arrivée à 18h22), GILLES Geneviève à LEQUERTIER Colette, GODEFROY Annick à TAVARD Agnès, GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien, GOMERIEL Patrice à DUFOUR Luc, JOUAUX Joël à BAUDRY Jean-Marc (à partir de 19h39), JOZEAU-MARIGNE Muriel à LERECULEY Daniel (à son arrivée à 18h22) LAGARDE Jean à LAINE Sylvie, LE BEL Didier à ARLIX Jean, LECOUCVEY Jean-Paul à MAIGNAN Martial, LECHEVALIER Guy à GOSSELIN Bernard, LEFAIX-VERON Odile à HOULLEGATTE Jean-Michel, LEFRANC Bertrand à GRUNEWALD Martine, LEONARD Christine à LETERRIER Richard, LEPOITTEVIN Gilbert à SOURISSE Claudine, MABIRE Edouard à MELLET Daniel, MAGHE Jean-Michel à BROQUAIRE Guy (à partir de 19h30), PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, TISON Franck à HEBERT Dominique, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques,

**Excusés :**

BARBÉ Stéphane, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DESQUESNES Jean, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HUET Catherine, HUET Fabrice, LEJAMTEL Ralph, POIDEVIN Hugo, SEBIRE Nelly, TARDIF Thierry, THEVENY Marianne, VARENNE Valérie.

**Délibération n° DEL2019\_010**

**OBJET : Approbation de la révision des zonages d'assainissement des communes de Crasville, Morsalines, La Pernelle, Montfarville et Saint-Vaast La Hougue**

**Exposé**

Les communes de Crasville, Morsalines, La Pernelle, Montfarville et Saint Vaast la Hougue disposent d'un schéma directeur d'assainissement eaux usées approuvé en juillet 2007. Elles ont souhaité réviser les plans de zonage de leur commune et ainsi déterminer les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. La commune de La Pernelle sera zonée en totalité en assainissement non collectif.

Les modifications des zonages d'assainissement des communes comportent trois objectifs :

- La correction en assainissement non collectif des zones éloignées du tracé actuel des canalisations existantes,
- La régularisation des réseaux existants,
- L'articulation et la cohérence du zonage d'assainissement avec le PLUi en cours d'élaboration.

Après décision des communes, les zonages d'assainissement retenus ont été soumis à l'avis des administrés selon les modalités de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 octobre 2018 au 29 novembre 2018.

Le commissaire-enquêteur, en date du 15 janvier 2019, a émis un avis favorable avec deux recommandations :

- Vérifier la capacité de la station de traitement des effluents de Saint Vaast la Hougue à traiter les eaux usées supplémentaires apportées par les constructions futures liées à la révision du zonage d'assainissement.
- Améliorer la gestion des cas de pollution des assainissements non collectifs eü égard à la qualité des eaux du littoral.

**Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales;

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L.151-24 ;

**Vu** la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'eau, remplacé par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

**Vu** la délibération n°2017-281 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du 7 décembre 2017 qui approuve la révision de zonage d'assainissement des communes de Crasville, Morsalines, La Pernelle, Montfarville et Saint Vaast la Hougue et autorise sa mise à l'enquête publique;

**Vu** la décision n°2018- 2634 en date du 25 juillet 2018 de la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie précisant que le dossier de révision des zonages des eaux usées n'est pas soumis à évaluation environnementale;

**Vu** la décision en date du 3 août 2018 du président du tribunal administratif de CAEN désignant Monsieur Alain ESTEVE en qualité de Commissaire Enquêteur ;

**Vu** le rapport du commissaire enquêteur en date du 24 décembre 2018;

**Vu** les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 15 janvier 2019;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Cycle Domestique de l'eau,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 200 - Contre : 0 - Abstentions : 4) pour :

- **Décider** d'approuver les plans de zonage de l'assainissement tel qu'ils sont présentés et annexés à la présente délibération ;
- **Décider** de vérifier que le dimensionnement de la station d'épuration de Saint Vaast la Hougue répond bien aux besoins futurs ;
- **Décider** qu'une incitation va être faite auprès des propriétaires dont les assainissements présentent un danger pour la salubrité publique, la santé ou l'environnement pour qu'ils entreprennent les travaux de mise en conformité;
- **Préciser** que les présents zonages d'assainissement seront annexés aux futurs PLUs, conformément à l'article R.151-53 du code de l'urbanisme;
- **Préciser** que la présente fera l'objet d'un affichage dans chacune des cinq mairies durant un mois et d'une mention légale dans un journal local ;
- **Préciser** que le plan de zonage de l'assainissement définitif et approuvé sera tenu à la disposition du public dans les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au pôle de proximité du Val de Saire ;
- **Dire** que la présente délibération sera rendue exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité légales ;
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
  
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



Envoyé en préfecture le 14/02/2019  
 Reçu en préfecture le 14/02/2019  
 Affiché le 13/02/2019



ID : 050-200067205-20190214-DEL2019\_010-DE

DU VAL DE SAIRE

COMMUNE DE  
 CRASVILLE

- Zone en assainissement non collectif
- Zone en assainissement collectif
- Collecteur réseau assainissement collectif
- Refoulement réseau assainissement collectif
- Poste de relèvement

N° d'affaires	Année	Prénoms	Voies
0504 16	2017	REYNOLDS	2
<b>Révision du zonage assainissement</b>			
Service d'Équipement, Conception et Aménagement des Réseaux d'Assainissement Local			
Fredda MARTEL			
N° de Service : 14113 BRUYÈRES-RENNES			
Front : Ruchepommerehne			
Échelle :	1:6000	Date d'édition :	15/11/2017
Document :	ÉLÉMENTS	Validé par :	CG/2019/0001







Envoyé en préfecture le 14/02/2019

Reçu en préfecture le 14/02/2019

Affiché le 13/04/2019

ID : 050-200067205-20190214-DEL2019\_010-DE

DU VAL DE SAIRE

COMMUNE DE  
SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

N° d'adhésion	Année	Prévision	Versement
05016	2017	REVISION	2

**Révision du zonage assainissement**

Libelle	Date d'adoption	Validité
1-5000	16/11/2017	16/11/2017

Elaboré par : B. FUMBERTY    Validé par : C. GUYON

ANNZ Zone en assainissement non collectif  
AC Zone en assainissement collectif  
Collecteur (réseau assainissement) collectif  
Refoulement (réseau assainissement) collectif  
Pointe de relevage



